

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la commune de FERRIERES EN BRAY,
Vu le Code de la route et notamment les articles R44 et R225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code pénal, article R 610-5
Considérant qu'en raison des activités organisées par la commune de Ferrières-en-Bray dans le cadre du programme Octobre Rose, pour collecter des fonds au profit de la Ligue Contre le Cancer de Seine-Maritime, le samedi 18 octobre 2025, il y a lieu, par mesure de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur l'itinéraire emprunté par la marche.

ARRETONS

Article 1^{er} : Les activités, le départ et arrivée de la marche ainsi que le verre de l'amitié ayant lieu à la salle polyvalente Maurice Anquetin située 4 impasse du stade, le stationnement à cet endroit est interdit entre 08h00 à 12h00 le samedi 18 octobre 2025.

Article 2 : Les participants à la marche et à la course encadrées par des volontaires et des membres de l'association se déplaceront à partir de 08h30, le 18 octobre 2025, suivant l'itinéraire ci-après :

Itinéraire Marche : Départ Salle polyvalente Maurice Anquetin impasse du stade, Rue Charles Gervais, Route de Savignies (RD21), Déviation RD21, Voie Verte, Rue Charles Gervais, Rue du Pont Rail, Chemin du Grand Pré, Voie Verte, Route Neuve (RD916), Gare (tunnel SNCF), Rue Leroy Moulin (RD21), Rue Leroy Moulin (RD21), Route de Gerberoy (RD1930), Rue de l'Eglise, Rue Charles Gervais, Impasse du stade (Salle polyvalente Maurice Anquetin).

Article 3 : La circulation reste maintenue sur les itinéraires empruntés par la marche.
- Les véhicules circulant dans le sens inverse de la marche devront s'arrêter au moment de son passage.
- Les véhicules circulant dans le même sens que la marche devront rester derrière celui-ci.

Article 4 : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution
- Madame la Responsable de la DIRNO de Ferrières-en-Bray,
- Monsieur le Responsable de la Direction des routes de Forges les Eaux,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES EN BRAY, le 06 octobre 2025.

Le Maire,



Marie-France DEVILLERVAL